

Melun, le 11 mars 2025

Madame la Rectrice de l'académie de Créteil

à

Mesdames et Messieurs les cheffes et chefs
d'établissement ayant des SEGPA, ULIS, Classes relais

Mesdames et Messieurs les directrices et directeurs
d'écoles

Mesdames et Messieurs les enseignantes et
enseignants du 1^{er} degré **(Pour attribution)**

Mesdames et Messieurs les inspectrices et inspecteurs
de l'éducation nationale chargés d'une circonscription

Monsieur le responsable du site départemental de
Seine-et-Marne de l'INSPE
(Pour information)

Service des personnels enseignants
DPE 1
Bureau de la mobilité

Affaire suivie par :
Marie-Gabrielle MANCEL
Tél : 01 64 41 27 22
Mél : mouvement.dsden77@ac-creteil.fr

20, quai Hippolyte Rossignol
77 000 Melun
www.dsden77.ac-creteil.fr

AFFICHAGE OBLIGATOIRE

Objet : Appel à candidatures à profil hors mouvement pour un poste de chargé ou chargée de mission
auprès du Pôle Ecole Inclusive - Rentrée 2025-2026

1 poste de chargé ou de chargée de mission est à pourvoir à la rentrée 2025.

MISSIONS : Se référer à la fiche de poste n°27 (fiche jointe)

I. Conditions et modalités de candidatures

• Conditions pour faire acte de candidature

Être titulaire du CAPPEI, CAPA-SH, de préférence dans une option concernant le champ du handicap (A, B, C, D).

• Modalités pour faire acte de candidature

Les candidates ou candidats doivent faire parvenir leur candidature (lettre de motivation, curriculum vitae et dernier bulletin d'inspection ou rendez-vous de carrière) à l'inspection de l'éducation nationale dont ils relèvent **avant le 24 mars 2025**.

Après avoir apposé son avis, l'inspecteur ou l'inspectrice de l'éducation nationale transmettra la candidature à la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale de Seine-et-Marne – DPE 1 – à l'attention de Mme MANCEL – **par mél uniquement : mouvement.dsden77@ac-creteil.fr, avant le 26 mars 2025.**

- **Entretien devant une commission**

Les candidates ou candidats seront convoqués pour un entretien professionnel devant une commission chargée du recrutement qui se tiendra **courant avril 2025.**

II. Classement des candidatures

Au terme de chaque entretien, la commission émettra un avis motivé qui sera pris en compte pour la nomination. A l'issue de l'ensemble des entretiens, au regard des avis émis, les candidatures seront hiérarchisées. Dans le respect de ce classement et au regard des postes à pourvoir, les nominations seront prononcées. Dans tous les cas, l'adéquation entre les compétences du candidat ou de la candidate au profil du poste sera privilégiée. L'avis émis par la commission chargée du recrutement porte uniquement sur les compétences, capacités ou attitudes attendues en raison de la spécificité du poste et ne préjuge en rien de la valeur professionnelle du candidat ou de la candidate.

III. Conditions de nomination

Le candidat ou la candidate retenu(e) sera nommé(e) pour une année et conservera le bénéfice de son affectation si il ou elle est nommé(e) à titre définitif. A l'issue de cette première année, après validation par l'inspecteur ou l'inspectrice de l'éducation nationale en charge du pôle école inclusive, le candidat ou la candidate sera nommé(e) à titre définitif.

Pour la Rectrice et par délégation,
La Directrice académique des services de
l'éducation nationale de la Seine-et-Marne,



Valérie DEBUCHY



**CHARGE OU CHARGÉE DE MISSION AU POLE ECOLE INCLUSIVE : SUIVI DES SITUATIONS COMPLEXES ;
REFERENTE AUPRES DE LA MDPH ; REPONSE ACCOMPAGNEE**

Profil du poste :

Poste ouvert aux enseignantes et enseignants, titulaires du CAPPEI, CAPA-SH, de préférence dans une option concernant le champ du handicap (A, B, C, D).

Ce poste n'est pas compatible avec une demande de service à temps partiel.

Placé(e) sous la responsabilité de 2 IEN ASH conseillère et conseiller techniques départementaux du Pôle École Inclusive, et sous l'autorité de la directrice académique (DASEN), il ou elle est en lien notamment avec les services de la DSDEN, les circonscriptions pour le premier degré ou les établissements pour le second degré, les ERSEH, ainsi qu'avec les services de la MDPH.

Missions :

- Suivre les situation complexes et leur évolution au niveau départemental

Le chargé ou la chargée de mission est en lien permanent avec les acteurs (DSDEN, circonscriptions, établissements, membres du pôle École Inclusive). Il ou elle investigate, analyse, propose des réponses ou des actions à mener. Il ou elle organise les commissions du Pôle Ressource Départemental, et en rédige les comptes-rendus. Il ou elle tient à jour un tableau de bord et partage les outils de suivi des situations. Il ou elle assure un lien partenarial avec le Service Suivi Des Décisions de la MDPH : il ou elle collabore et participe aux comités d'analyse de demande de PAG, aux GOS (Groupe Opérationnel de Synthèse) et aux comités de suivi DOP (Dispositif d'Orientation Permanente). Il ou elle est une personne-ressource experte au niveau départemental, auprès des acteurs et des partenaires, et au sein du Pôle école inclusive.

- Être le référent ou la référente auprès de la MDPH

Le chargé ou la chargée de mission est en lien permanent avec la MDPH. Il ou elle facilite la communication, participe, en dehors des 5 périodes de vacances scolaires, aux CDAPH spécialisées hebdomadaires « Pôle Vie Scolaire » et aux CDAPH plénières bihebdomadaires. Il ou elle collabore activement en participant aux groupes de travail thématiques. Il ou elle contribue à l'élaboration du calendrier indicatif relatif aux procédures de saisine de la MDPH. Il ou elle organise et participe à des actions de formation et d'information en direction du « Service Évaluation et Compensation - Pôle Vie Scolaire et Étudiante », et du Service « Suivi Des Décisions de la MDPH ». Il ou elle participe à des commissions de recrutement.

- Contribuer à la démarche de réponse accompagnée

Le chargé ou la chargée de mission est une personne-ressource de l'Equipe projet départementale « Réponse accompagnée » co-pilotée par l'ARS, le Département, l'Éducation nationale et la MDPH. Il ou elle participe aux groupes de travail. Il ou elle contribue à la réflexion et à la préparation de journées thématiques départementales et à une newsletter.

Compétences :

- Détenir des connaissances et compétences dans le champ de la scolarisation des élèves en situation de handicap ; avoir une bonne connaissance de la politique de l'École inclusive et de son évolution, ainsi que des dispositifs d'inclusion dans le premier et le second degré, en réponse aux élèves en situation de handicap ; connaître les procédures.
- Faire preuve de capacités relationnelles avérées (accueil, écoute, dialogue, diplomatie, tact...).
- Posséder de bonnes capacités dans le domaine de la communication orale et écrite : clarté du propos, concision, esprit de synthèse ; être capable d'animer une réunion et d'en rendre compte.
- Faire preuve de capacités d'adaptation dans un contexte professionnel en évolution constante.
- Faire preuve de grandes capacités organisationnelles (événements, commissions, réunions...).



**ACADÉMIE
DE CRÉTEIL**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
de la Seine-et-Marne

- Posséder une bonne maîtrise des outils bureautiques et de l'usage du numérique.
- Posséder des capacités pour le travail en équipe et en partenariat : être capable notamment, d'adopter un positionnement professionnel rigoureux dans des contextes variés.
- Être force de proposition.
- Etant amené(e) dans l'exercice de ses fonctions à effectuer de nombreux déplacements, être titulaire du permis B.

Conditions d'exercice :

Ce poste nécessite une grande disponibilité horaire, en dehors de la présence des élèves, fondée sur le temps de service annualisé des fonctionnaires (1607 heures).